



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

---

Conseiller.e.s en exercice :

58

---

Conseiller.e.s présent.e.s :

45

---

Suppléant.e.s ayant voix  
délibérative :

1

---

Conseiller.e.s représenté.e.s :

9

---

Total votants :

55

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 17 mai 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 25 mai 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

### Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE-LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Eric GARRET à Patrick SAUZEDDE  
Maryse BARGE à Olivier CHAMBON  
Catherine MAZELLIER à Christiane SAMSON  
Yves GACON à Chantal CHASSANG  
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE  
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE  
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD  
David DEROSSIS à Stéphane RODIER  
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Marina DA COSTA, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF.

**Conseiller ayant voix délibérative :** Christophe DOS SANTOS.

**Secrétaire de séance :** Olivier CHAMBON

**APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR INTERCOMMUNAL  
DE DESSERTE FORESTIERE (SDDF)  
SUR LES SECTEURS A ENJEUX ENCORE NON COUVERTS**

**Rapporteur : Jean-François DELAIRE, Vice-Président**

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM), et notamment la compétence supplémentaire « protection et mise en valeur de l'environnement ».

**Considérant** les conclusions du Comité de Pilotage (CoPil) de réalisation d'un schéma directeur intercommunal de desserte forestière sur les secteurs à enjeux encore non pourvus réuni le 2 novembre 2021 et le 30 novembre 2022 ;

**Considérant** les délibérations prises entre janvier et mai 2023 par les 13 communes concernées en totalité et à la marge par ledit schéma et l'approuvant.

Le rapporteur explique que TDM travaille depuis septembre 2021 sur la réalisation d'un schéma directeur intercommunal de desserte forestière sur les secteurs à enjeux encore non pourvus. Ce document concerne les Communes de DORAT, ESCOUTOUX, PASLIÈRES, SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE et THIERS (tranche 1) et celles de CHÂTELDON, LACHAUX, PUY-GUILLAUME et RIS (tranche 2).

Le rapporteur précise que ce schéma directeur vise à soutenir l'accessibilité des massifs forestiers et à améliorer les conditions d'exploitation de la forêt sur les secteurs prioritaires, au travers d'un déploiement pertinent de la desserte forestière locale. En effet, l'absence ou l'inadaptation de la voirie forestière (anciens chemins trop étroits, passages de cours d'eau, pentes...) constituent un obstacle majeur au développement et à l'exploitation rationnelle des espaces boisés du territoire.

Concrètement, un schéma directeur de desserte forestière est une étude de diagnostic et de faisabilité, concertée avec les élus, qui permet de :

- Connaître l'état actuel du réseau de voiries ;
- Identifier les projets de voiries structurantes à réaliser ;
- Hiérarchiser les priorités pour la réalisation des routes et pistes multifonctionnelles (sylviculture, exploitation forestière, agriculture, lutte contre les incendies...);
- Définir un calendrier de réalisation.

D'autre part :

- Les projets inscrits dans un schéma directeur intercommunal de desserte forestière concernent uniquement des travaux d'investissement ;
- Ces projets n'ont aucun caractère obligatoire de réalisation ;
- Seuls les projets de desserte inscrits dans un schéma peuvent prétendre à des aides à l'investissement de l'Union européenne, au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme ;
- TDM n'est pas compétente en matière de voirie forestière. Les travaux seront donc portés par les Communes ou les privés en fonction de la propriété d'implantation des projets.

Après les communes, il revient désormais à TDM d'approuver ce schéma.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le schéma directeur intercommunal de desserte forestière ;
- **Prend** note des projets situés sur des biens privés ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 55

Conseillers présents : 46

Représentés : 9

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55

Pour : 55

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le secrétaire de séance

Olivier CHAMBON



Le Président

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon

